AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5E. ANNEE, No. 30. MANITOBA. JEUDI, 23 DÉCEMBRE, 1875.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES

Première insertion, 12 cts la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 300 cordes, ou moins, de bois de chauffage (CHENE OU TREMBLE.)

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, delivré en piles (au lieu designé) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la presente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hotel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantité du bois qui pourra être delivrée, à qu lité, la longueur, l'époque où il a été coupé, et si il pourra être livré, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due execution du contrat au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura été rempli (ou si le temps alloué pour sa livraison est prolongé durant l'hiver et à chaque mois.)

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Mis en Fourriere.

Un TAUREAU ROUGE BRUN, ayant les cornes cassées, est à l'ENCLOS de Ste. Anne de la Pointe de Chênes, depuis le 29 Novembre dernier.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais.

FRANCIS NOLIN,
Gardien d'enclos.

Ste. Anne, 2 Décembre 1875.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE MANITOBA ET LES Territoires du Nord-Ouest.

Commission Canadienne A L'Exposition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, que ce Bureau est prêt à recevoir des applications concernant l'Exposition Internationale, et de fournir toutes les informations requises, formes d'application, etc.

La coopération du Public et des Sociétés d'Agriculture est sollicitée, afin de rendre l'exposition magnifique et une représentation digne des ressources de cette Province et le Nord-Ouest.

Tous les articles proposés pour l'Exposition seront pris en charge à Winnipeg et Philadelphie (*gratis*) ainsi que les depenses de la personne à qui appartiendront les effets.

Application immediate est nécessaire pour s'assurer de la place.

La réception generale des articles aux bâtisses de l'Expositions commencera le 1er Janvier, 1876, et pas un article ne sera admis après le 31 Mars, 1876.

La Commission Canadienne prendra toutes les précautions pour la preservation de tous les objets dans l'Exposition, et elle sera responsable pour les damages ou pertes d'aucune sorte, accident par le feu ou autrement.

Pour plus amples informations s'adresser au Secretaire du Bureau de la Commission de Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secretaire.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en general, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en echange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f

Avis Public du Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " 754, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considera- " tion, il est par le present defendu à toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mai 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des llots du Lac Winnipeg au Lac des Bois generalement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y etablir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons: Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des Voteurs pour l'année 1825, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest, No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maîtres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Générales. Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette Est.

St. François-Xavier, ... 1875.

Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le présent donné que le Soussigné à d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en dépôts sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

AVIS PUBLIC

Mis en Fourriere.

A la Baie St. Paul, un BOEUF ROUGE ET BLANC d'environ quatre ans, ayant un TROU DANS L'OREILLE DROITE et les quatre pattes blanches jusqu'aux genoux.

Le propriétaire est requis de venir le réclamer et payer les frais.

JOHN JOHNSTON,
Gardien d'enclos.

Baie St. Paul 20 Novembre 1875.

Parlement Federal.

BILLS PRIVES.

LES personnes qui, dans les provinces de Quebec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyes au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être presentées dans les *trois premières semaines* de la session.

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres*.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

Soumissions pour Transport.

Le Soussigne recevra des Soumissions jusqu'au

27 NOVEMBRE PROCHAIN,

pour le charroyage des

Effets du Gouvernement,

Consistant en Grain et Fleur, comme suit:

Environ 81,600 livres de Moorhead, Minnesota, aux edifices du gouvernement à Dufferin.

Environ 226,000 livres du vapeur ALPHA, maintenant arrêté à Bickerstaff à 30 milles au Sud de Dufferin, aux edifices du gouvernement à Dufferin.

Environ 64,000 livres du vapeur CHEYENNE, maintenant arrêté à Dufferin, aux edifices des immigrants à Winnipeg.

Environ 180,600 livres des edifices du gouvernement à Dufferin, aux edifices des immigrants à Winnipeg.

Les charroyeurs américains auront le privilege de traverser la ligne de la frontière (près de West Lynn), aussi loin que Dufferin.

Il sera accordé un temps raisonnable pour délivrer aucune portion des effets.

Des garanties sont requises pour remplir le contrat.

Les soumissions seront acceptées pour le tout ou par lots separés.

Les soumissions devront être adressées à

WILLIAM HESPELER,
Agent du gouvernement de la Puissance.

Winnipeg, 18 Novembre, 1875. 1f

LE "METIS."

Jeudi, 23 Decembre, 1875.

La Prochaine Session.

La Législature provinciale est formellement convoquée pour le 18 de Janvier prochain pour la dépêche des affaires. La *Gazette Officielle* devra l'annoncer incessamment.

EXERCICES DU JUBILE A ST. BONIFACE.

Ces exercices, ouverts dimanche dernier, sont conduits par S. G. Mgr. l'Archevèque qui prêche matin et soir. L'église de St. Boniface se remplit deux fois par jour d'une foule pieuse et recueillie, et l'empressement avec lequel tous viennent écouter la parole si éloquente de leur zélé prélat témoigne des fruits de religion que produira cette belle et grande retraite.

Les exercices se termineront Dimanche prochain; et la communion générale des hommes se fera à la messe de minuit. Les femmes devront remettre de faire leurs dévotions à la messe du jour.

Ajoutons que la semaine dernière la retraite du Jubilé s'est donnée à Winnipeg, et là aussi a donné les plus consolants résultats et pour l'Eglise et pour les dévoués pasteurs de Ste. Marie.

COMITE DE SECOURS.

La distribution des grains et des provisions est une œuvre aussi importante que délicate; elle exige, pour être efficace, beaucoup de tact, de discernement, et une connaissance de nos besoins qui assure à tous, égale justice.

Plusieurs plans avaient été mis à l'étude: et jusqu'à ces derniers jours, il paraissait assez certain que l'on dût confier aux Société d'Agriculture le soin de la répartition.

Ce système, toutefois, n'a pas prévalu: on y substitue l'organisation d'un "COMITE CENTRAL DE SECOURS," siégeant à Winnipeg, et de Comités Locaux, dans les différentes parties de la Province.

Mercredi dernier, le "COMITÉ CENTRAL" s'est réuni pour la première fois: il se compose de Sa Grâce Mgr. Taché, élu Président, de l'Evèque de Rupert's Land, du Révd. P. Lavoie, des RR. MM. Young, Grisdale, Robertson, McDonald, Black, de MM. Hespeler, Gouin, Balsillie, A. Strang, McMicken, Nixon, Macaulay, et R. Goulet.

M. Thomas Howard en est le Secrétaire et M. Jean Têtu, Assistant.

Pour faciliter d'avantage les procédés, le COMITÉ CENTRAL a nommé un Comité Exécutif, dont les pouvoirs sont limités, et qui se compose de M. McMicken, Président, et de MM. Gouin, Hespeler et Nixon.

Voilà pour l'administration centrale.

Maintenant, ainsi que nous le disions plus haut, il sera constitué d'autres comités dans la province. Des circulaires devront être adressées dans ce but, au personnage le plus compétent de chaque localité, lequel sera le Président du Comité Local, et recevra instruction de convoquer une grande assemblée publique.

Lorsque la chose sera possible, l'un des membres du Comité Central assistera à ces assemblées pour donner aux citoyens tous les renseignements nécessaires et les aider à obtenir leur part de secours.

Ainsi donc, les demandes seront d'abord adressées aux Comités Locaux, qui les transmettront au COMITÉ CENTRAL.

Tous les grains et les vivres seront livrés à Winnipeg: et le COMITÉ CENTRAL exigera des colons une hypothèque sur leurs biens-fonds ou terres à des conditions spéciales pour chaque cas.

Voici la liste des prix:

Lard..................$24 00 le quart.
Blé....................$ 1 50 le minot.
Orge..................$ 1 40 "
Avoine...............$1 00 32 livres.

Le prix de la farine n'est pas encore déterminé: nous le saurons bientôt cependant.

Jusqu'à ce jour, le préposé à la surveillance des provisions a reçu 4,538 minots de blé: 1312 minots d'orge: 1,400 minots d'avoine: 500 quarts de lard, et 1,163 sacs de farine.

La révision des Listes électorales aura lieu en janvier prochain. Nous attirons l'attention de tous sur le sujet.

Le major-général Smyth a terminé son rapport sur la police à cheval du Nord-Ouest. On croit que ce rapport est très-favorable et que son auteur fait quelques suggestions pour améliorer l'organisation de ce corps.

Les démocrates ont fait élire par une majorité de 68 voix, leur candidat à la présidence de la Chambre des Représentants, M. M. C. Kerr. Ce vote donne la mesure des forces des deux partis dans cette chambre. Le nombre des votants était de 280.

On sait que les républicains sont encore en majorité au Sénat.

L'idée émise par le *Globe* de poursuivre Mgr. de Montréal à propos de la flétrissure infligée à la tombe de Guibord, a fait son chemin en Angleterre. Le *Daily Telegraph* de Londres réchauffe les arguments du *Globe*, et suggère que le cas soit soumis au Parlement Impérial à la prochaine session. Ce serait un fameux coup d'épée dans l'eau, mais le fanatisme y trouverait son compte pour le moment.

Les comptes publics de la Province d'Ontario viennent d'être mis devant la Chambre. La dépense, bour l'année dernière, a été de $117,872.51 de moins que l'année précédente. Elle a été en 1873 de $2,460,212.23, et en 1874 de $2,342,339.72, laissant un surplus de $582,436 sur la dépense brute, et de $2,155,437 sur la dépense nette ou ordinaire.

L'actif de la province est de $8,417-899.10, laissant un surplus disponible, dans le trésor, de $4,005,324,30.

On télégraphie des Bathurst, N. B., le 9 courant au sujet des poursuites dirigées contre nos malheureux compatriotes à propos des écoles catholiques:

"Deux prisonniers ont été acquittés. Six plaidèrent coupables de "manslaughter" (meutre sans préméditation,) avec les points réservés en leur faveur, semblables à ceux pris dans le premier cas. On pensa à propos d'adopter cette conduite à cause de la composition du jury et du premier verdict. Nous croyons fermement que les verdicts seront renversés en appel.

P. A LANDRY,
Avocat

Le système inauguré cette année par l'hon. P. Garneau, ministre des Travaux Publics de Québec, pour faire revenir au pays les canadiens émigrés aux Etats-Unis, a eu du succès.

Aussi, deux cent quarante familles se sont établies dans les Cantons de l'Est depuis le premier mai dernier, et forment une population de onze cents personnes. Il y a actuellement seize cent trente arpents de terre défrichée, et on y a construit cent quatre-vingt douze bâtisses.

Quatre-vingt-douze familles sont revenues des Etats Unis, et deux cents autres ont demandé les faveurs du gouvernement, et font leurs arrangements pour venir au printemps.

Il résulte de l'exposé fait par le Trésorier de Québec que la construction du chemin de fer du Nord coûtera à la province $4,732,387; celle du chemin de Colonisation, $4,601,049, plus $466,700, pour pont sur l'Ottawa: Total: $9,800, 738. En joignant à cela, les octrois promis aux autres compagnies, on arrive à un total de, $13,155,558,78.

Pour faire face à ces treize millions, la province a le million de Québec et celui de Montréal, les contributions votées par certaines municipalités, plus le produit de l'emprunt de l'année dernière, soit $6, 052,233.33, laissant $7,102,325.42 à trouver. Pour les trouver, le Trésorier a annoncé qu'il prélèverait un emprunt de $4,102,325 42: et que quant à la balance de $3,000,000 ce serait la commission nommée pour surveiller la construction des chemins de fer qui aurait à se la procurer, sans pour cela engager la Province.

Les funérailles des Rvds. Pères Murphy et Lynch ont eu lieu avec un éclat imposant. On calcule que pas moins de cinq mille personnes composaient le cortége funèbre. A neuf heures du matin un service fut chanté dans l'église Ste. Brigide, qui ressemblait à une chapelle ardente, et dans laquelle les restes des regrettés défunts étaient déposés depuis lundi après midi. Le cercueil qui les contenait était couvert de couronnes d'immortelles données par des amis et des admirateurs des Rvds. Pères. L'oraison funèbre fut prononcée par le Rvd. Père Fleck, du collége Ste. Marie, qui se plut à rehausser particulièrement les vertus du Père Murphy, qui lui était particulièrement connu. Son discours fut interrompu à plusieurs reprise par les gémissements et les larmes de la nombreuse assistance qui se trouvait dans l'église.

Le cercueil fut ensuite placé dans le corbillard qui devait le transporter à sa dernière destination, et comme nous l'avons déjà dit au-dessus de cinq mille personne formaient la suite. Le Cortège passa par les rues Sainte Marie, Notre-Dame, Place d'Armes, Saint Jacques, Srint-Antoine, puis prit la route du cimetière. Plusieurs magasins et résidences privées sur le parcours de la procession, étaient décorés d'emblêmes funéraires.

Plus de deux cents voitures se sont rendues au cimetière, et il était réellement déchirant de voir la douleur de ceux qui avaient été les pénitents ou les amis des regrettés défunts, lorsqu'ils reprirent le chemin de la ville.

Nouvelles Locales.

—Nous attirons l'attention du public sur l'annonce signée par le Colonel Provencher, Commissaire, et publiée dans une autre colonne relative aux conventions qui pourraient se faire entre les sauvages qui reçoivent l'argent des traités et les blancs au sujet de terres reclamées ou établies par ces mêmes sauvages. Le Département de l'Intérieur à Ottawa ne reconnaîtra aucune de ces conventions.

Le message du President Grant Un intérêt plus qu'ordinaire, vu les circontances, s'attachait cette année à l'ouverture de la session du Congrès des Etats-Unis. Outre le côté politique de l'événement et les changements survenus dans la représentation nationale depuis l'année dernière, on considérait de plus que le nouveau Congrès est celui qui doit inaugurer le deuxième siècle de l'existence de la République et marquer l'époque du Centenaire, en même temps qu'il doit présider aux prochaines élections présidentielles.

Le Président ne touche qu'à un petit nombre de questions, les deux principales sont celle de l'éducation et celle de la la politique financière.

Sur cette dernière, M. Grant recommande simplement de nouveau la reprise des paiements en espèces. Il considère cette politique comme la seule capable de rendre à la République son ancienne prospérité et de retablir l'ordre dans les finances générales du pays. Il invite le Congrès à agir dans ce sens. Quant au mode à adopter, il suggère que le Trésor soit autorisé à racheter $2, 00,000 par mois de greenbacks, en les remplaçant par des bons portant intérêt de 3.65 par cent, et que l'on donne en même temps au gouvernement le moyen de préparer un rachat final, en augmentant le revenu et en diminuant les dépenses. A cet effet, il propose de rétablir les droits sur le thé et le café, qui produiraient une vingtaine de millions par année.

La dette des Etats Unis est encore de plus de *deux milliards* de piastres malgré l'amortissement considérable créé dans ces dernières années.

La gloire de M de Bismark et des grands novateurs religieux de l'Europe actuelle a parait il, tourne la tête au Président Grant. Avant de descendre du trône où il n'a plus que quelques mois à passer, il voudrait toucher lui aussi à la question religieuse.

On sait que l'éducation, aux Etats-Unis, comme ici, est une question qui est laissée au contrôle absolu des législatures locales. La constitution fédérale l'a décidé ainsi dès l'origine de la République. Les différents Etats coalisés ont alors reclamé le droit de regler à leur guise toutes les matières concernant ce sujet important, dans leurs domaines respectifs. Il a été entendu dès lors que le Congrès fédéral et le Président n'auraient absolument rien à y voir. Il est donc étrange de voir le général Grant soumettre au Congrès une politique d'éducation. C'est tout simplement une violation flagrante et grossière de la constitution.

Le Président propose que le Congrès intervienne dans la législation privée des Etats et qu'il impose à toute la République un système uniforme d'education commune et athée. Il domande à ce propos un amendement à la costitution, qui devra être soumis aux législatures d'Etat et ratifié par elles. Celles ci sont aussi invitées à renoncer aux priviléges qu'elles ont possédés jusqu'ici, et à abandonner au Congrès la question de l'éducation.

Si cette proposition n'est pas rejetée énergiquement, elle aura pour effet de plonger la République dans la confusion et d'amener des conflits désastreux.

Il éait naturel que le Président fit allusion au Centenaire en ouvrant cette session Le message rappelle les progrès prodigieux faits par la République pendant ces cent années sous le rapport matériel. La population des Etats-Unis s'est plus que decuplée depuis la proclamation de l'Indépendance. Elle n'était alors que de trois millions: elle est aujourd'hui de quarante millions. Les limites de la République, restreintes d'abord aux treize Etats primitifs, se sont étendues depuis lors jusqu'au Golfe du Mexique et à l'Océan Pacifique.

Les affaires de l'Espagne et de Cuba occupent la plus grande partie du message. Le Président a surpris son monde en annonçant que toutes les difficultés entre son gouvernement et celui de Madrid étaient réglées à l'amiable et que lui même avait renoncé à toutes ses convoitises sur Cuba. Le message diffère sur ce point de ceux des dernières sessions, qui contenaient invariablement des allusions blessantes et inquiétantes pour l'Espagne. S'il faut s'en rapporter à ce document, M Grant ne songe plus à se mêler des affaires de Cuba, malgré tous les désagrements que cause aux Etats-Unis la guerre civile dans cette ile, et il est opposé à ce qu'on reconnaisse les privilèges de belligérants aux insurgés, qui, dit il, n'ont pas droit à ces privilèges de la part des nations voisines.

On touche en passant au réglement des questions de *l'Alabama* du *Virginius*, du Mexique, du Venezuela.

Les Etats-Unis ont fait un traité de commerce avec la Belgique et passé des conventions avec la Turquie et les Iles Hawaïennes.

Le message traite en outre assez largement la question des cables transatlantiques.

Les Donanes amérierines ont produit pendant la dernière année $163,108,833, ce qui constitue une diminution de près de six millions sur l'année précédente. Le Revenu de l'Intérieur a donné $103,400,000. Les terres publiques ont aussi produit beaucoup moins que de coutume. Le nombre d'acres vendus est de 246,000 moindre que l'année précédente.

L'affaire des *Black Hills* et les difficultés avec les Sioux sont à peine mentionnées dans le message.

Le Président résume et termine ainsi son discours:

Comme ce message sera le dernier que j'aurai l'honneur de transmettre au Congrès avant que *mon successeur* soit choisi, je récapitulerai les questions qui devrant être traitées et réglées à cette session, et que je considère comme étant d'une importance vitale:

1o. Que les Etats se prêtent à l'établissement d'une bonne loi des Ecoles communes pour l'éducation des enfants.

2o. Aucun enseignement "sectairien" ne sera donné dans aucune écoles soutenue en tout ou en partie par l'Etat, ou par le moyen d'aucune taxe: de plus, l'éducation devra être rendue compulsoire, de façon à priver du droit de voter toute personne qui ne saura pas lire écrire, après l'année 1890.

VOS BIJOUTERIES ARTICLES DE GOUT DE FANTAISIE Etc. Etc. Etc.

«3o Que l'on déclare l'Eglise et l'Etat separés pour toujours, chacun des deux étant libre dans sa sphère propre, et que toutes les propriétés religieuses soient taxées comme les autres.

«4o. Interdire la polygamie.

«5o. Assurer le retour des paiements en espèces."—*La Minerve.*

EVASION DE TWEED.

La Ville de New York vient d'être jetée dans l'émoi par l'évasion du fameux Tweed, le héros du "Tammany Ring," qui s'est échappé de la prison de Ludlow street, samedi. Le *Massager Franco-Américain* raconte en ces termes cette évasion :

"New-York a eu hier son événement. La ville à appris en s'éveillant, que M. Tweed, le grand coupable, que M. Tweed, l'auteur de la dilapidation des finances municipales, que Tweed, le condamné de dix procès, venait de preindre la fuite à la barbe de ses gardiens. C'est toute une comédie que cette fuite, qui s'est accomplie en plein jour, au moment opportun pourque M. Tweed ait pu s'embarquer tranquillement pour l'Europe, sur un des steamers qui sont partis samedi après-midi. Le héros du Tammany Hall avait si bien pris ses mesures, de concert sans doute avec ses anciens amis, que l'evasson n'a été signalée à la police que vers sept heures et demie du soir. A ce moment, le fugitif devait être hors des eaux americaines si, comme on le croit, il est parti pour l'Europe.

"Comment Tweed a-t-il préparé cette fuite? De quelle complicité a-t-il profité? On ne sait rien, sinon que l'emprisonnement presque nominal de l'ex *Boss* était de nature à faciliter son départ. Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'à la suite des décisions contradictoires des tribunaux de New York, Tweed était sorti du penitencier de Blackwell Island pour rentrer presque aussitôt dans la prison de Ludlow street. Il avait à repondre en dernier lieu à une revendication civile de la municipalité qui cherche à lui faire dégorger une partie de son butin. On lui demandait une caution de trois millions de dollars qu'il n'avait pas fournie, et depuis lors, il habitait une spacieuse chambre de la prison, où rien ne lui manquait. Grâce aux influences dont il dispose encore, Tweed obtenait journellement l'autorisation de sortir en compagnie de gardiens de la prison. On le voyait au Parc Central et dans la 5e avenue. Bref, il jouissait d'une liberté de mouvements telle que sa détention était tout à fait illusoire.

"Samedi, le pseudo prisonnier était sorti comme d'habitude accompagnée de M. Dunham, directeur de la prison, et d'un gardien. Il voulait faire sa promenade quotidienne en voiture, visiter quelques amis et passer une partie de la journée dans sa maison de Madison avenue, où habite Mme. Tweed Dans l'après-midi, après une longue promenade, Tweed demande a être conduit chez lui pous voir sa femme qui dit il, est très malade. En arrivant à la maison de Madison avenue, le prisonnier fait asseoir ses gardiens dans un salon du rez-de-chaussée; il les laisse en compagnie de son fils pendant qu'il monte auprès de Mme. Tweed. Les gardiens le laissent sortir du salon. Une demi heure se passe, M. Dunham s'impatiente. Il envoie le fils Tweed prévenir le prisonnier qui est temps de partir. Le fils sort d'un air indifférent, et au bout de quelques minutes, il revient dire aux gardiens : "Mon père est parti." L'étonnement vrai ou feint de M. Dunham est partagé, en apparence du moins, par les personnes de la maison. On fait des recherches, mais M. Tweed est introuvable.

"A sept heures et demie du soir, la police est prévenue. Le shériff télégraphie dans toutes les directions offrant une récompense de dix mille dollars pour l'arrestation du fugitif. On fait de nouvelles perquisitions dans la maison de Madison avenue; elles n'aboutissent pas plus que la première. Personne ne sait ce que M. Tweed est devenu. On retrouve le pardessus qu'il avait en arrivant chez lui, mais son chapeau a disparu.

"D'après une version que nous avons admise, la fuite aurait eu lieu avant le départ des stamers pour l'Europe. D'après ce que dit M. Dunham, ce fait serait inxact : il n'aurait perdu M. Tweed de vue qu'à six heures et demie du soir. Mais l'assertion du gardien est sujette à caution, car de graves soupçons pèsent sur M. Dunham. D'après les déclarations du shérif, le directeur de la prison avait pris sur lui d'accorder à M. Tweed une liberté de mouvement beaucoup trop grande, malgré les remontrances fréquentes qui lui étaient faites.

"Au dire du *Times*, le gouverneur Tilden serait disposé à rendre le shérif personnellement responsable de la somme à laquelle la caution de Tweed avait été fixée. Il s'agit, comme on le sait, de trois millions. Quoi qu'il en soit, M. Connor se montre très affecté d'un événement qui fait de lui la dupe de Tweed et de ses amis.

"Il n'y a qu'une voix dans la presse pour condamner la conduite des autorités du comté dans cette circonstance. Le *Herald* se fait l'écho du sentiment public lorsqu'il dit :

"L'évasion de William M. Tweed est la honte suprême d'une longue série d'actes honteux. Rien ne manque plus à cette suite d'infamies que l'impossibilité où va peut être se trouver la police de ressaisir le fugitif. Mais c'est là une humiliation trop grande pour que la ville puisse l'endurer encore. Il faut que Tweed soit repris ou bien la justice américaine deviendra la risée du monde."

"Il faut souhaiter aussi que, dans le cas probable où M. Tweed ne serait pas repris, on n'accorde pas l'impunité à ceux qui ont préparé ou toléré son audacieuse évasion.

PÈLE MÊLE.

Le revenu du Prince de Galles est actuellement de £115,000 par année.

—

Le comte d'Arnim, en Allemagne, est poursuivi sur le chef de trahison.

—

On rapporte que 1,200 Egyptiens ont été surpris et massacrés par les Abyssiniens.

—

Les Turcs ont massacré 60 chrétiens à Cihacaz, ville située sur les confins de la Dalmatie.

—

Le rapport du général Crook sur la situation aux Collines Noires, en déclare les Indiens coupables de tous les torts.

—

Les Turcs ont été battus près de Piva, et le Monténégro a proposé à la Servie de prendre une part active à l'insurrection, et prévenu l'Autriche de cette détermination.

—

C'est un fait notoire que, tandisque pas un des ex-présidents des Etats Unis ne vit, les femmes de cinq vivent encore—Mmes Polk, Fillmore, Tyler, Lincoln et Johnson.

—

Le président Grant pèse 187 livres. La question est de savoir si ce poids sera suffisant pour faire pencher la balance électorale en sa faveur, lors de la prochaine élection présidentielle.

—

L'école militaire de Kingston sera ouverte durant le mois d'avril, et 22 élèves, choisis dans 11 districts militaires, y seront admis. L'année prochaine, on en admettra trois de chaque district de la Puissance.

On ne peut admetttre un plus grand nombre par raison d'économie.

—

L'Assemblée Nationale de France doit choisir prochainement les 75 sénateurs qui doivent être nommés par elle et qui formeront le premier appoint du prochain Sénat. Les 225 sièges restant après cette nomination seront laissés à l'élection du peuple. On croit que la moitié des 75 seront pris parmi les monarchistes, et l'autre moitié parmi les républicains modérés. On dit qu'il y aura sur le nombre des sénateurs conservateurs cinq prélats : le cardinal Guibert, archevêque de Paris, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, un autre cardinal non encore désigné, Mgr. Dupanloup, et Mgr. Pie, évêque de Poitiers

—

Le naufrage du steamer allemand *Deutschland*, que le câble nous annonce, est un nouveau désastre à ajouter à la liste déjà si nombreuse des désastres maritimes depuis quelques années. Plus de cent personnes ont péri dans ce naufrage, qui a eu lieu dans la mer du Nord, près des côtes d'Angleterre, à quelques milles de l'embouchure de la Tamise. C'est le deuxième steamer allemand qui va se perdre sur les recifs de l'Angleterre depuis un an. Le *Schiller* s'est brisé, on s'en souvient, sur les rochers des Iles Scilly, à l'entrée de la mer d'Irlande.

—

—Par un beau jour un fils d'Adam et une fille d'Eve étaient tombés en amour. Celle-ci, un peu volage, abandonna cependant son premier amant pour un autre qu'elle est sur le point d'épouser. L'amant délaissé, piqué au vif poursuit l'infidèle et lui reclame une machine à coudre qu'il lui avait donnée au temps de la canicule de leur affection. La belle à son tour, poursuit son premier amant pour tous les repas qu'il a pris chez elle lorsqu'il allait lui faire visite! Ce n'est pas tout : l'amant dédaigné prend une seconde action contre l'inconstante dans laquelle action il conclut à tant de dommages intérêts, pour le temps qu'il a perdu en allant la courtiser! Jeunes gens, soyez circonspects.

—

Le Prince de Galles a célébré, à Bombay, au mois dernier, le trente-quatrième anniversaire de sa naissance. Une correspondance de Londres dit à ce sujet :

Ce jour-là marquer a dans les fastes de sa vie, car il a reçu, en cette occasion, sans compter les innombrables télégrammes venus de Londres, les hommages des principaux princes indigènes de l'Inde qui étaient accourus pour le saluer à son débarquement. La question d'etiquette a été résolue. On se demandait si le vice roi de l'Inde, représentant direct de la reine, pouvait sans crainte pour son prestige, s'effacer devant le prince de Galles.

Le vice-roi a cédé le pas à son futur souverain. Un fait qui atteste à la fois l'attachement des anglais pour leur famille royale et l'esprit d'entreprise des grands journaux de la Grande Bretagne, c'est que ceux-ci se font adresser *par le télégraphe* des relations détaillées des faits et gestes du prince de Galles, et que l'empressement des lecteurs à savourer jusqu'aux moindres particularités dédommage amplement la presse des frais énormes qu'elle est obligée de faire en cette circonstance Il parait que la ville de Bombay était magnifiquement décorée à l'occasion de l'arrivée du prince; toutes les populations étaient sur pied, de nombreux arcs de triomphe s'élevaient sur son passage; mais ce qui était surtout remarquable, c'étaient les myriades de devises qu'on voyait partout, les unes ingénieuses, les autres naïves. Parmi ces dernières, on distinguait celle ci qui se détachait en grosses lettres : "Dis à maman que nous sommes heureux."

Un Drame Maritime.

Le vapeur *Mikado*, arrivé à San Francisco, avait à son bord quelques uns des naufragés de l'*Albert Gallatin* qu'il avait recueillis à Honolulu. Parmi ces derniers se trouvaient le capitaine Graves, sa femme et ses deux enfants—dont un à la mamelle. Voici dans quels termes ces pauvres gens font le récit des souffrances qu'ils ont eu à endurer :

Partis d'Anvers pour Callao le 29 avril, à bord du trois mâts "Albert Gallatin," notre voyage avait été assez heureux pendant les trois premiers mois, lorsque le 2 août, nous trouvant en travers du cap Horn, par 56 degrés de latitude sud, une tempête vient à éclater et, à la suite d'un coup de mer, le gouvernail du navire fut emporté. Après quatorze jours d'efforts superflus, on reconnut l'impossibilité de reparer cette avarie, et il devint évident qu'il faudrait se résoudre à abandonner le navire.

Enfin, le 15 août, "l'Albert Gallatin," après avoir été ainsi ballotté pendant 15 jours, se trouva à environ 2 milles des îles Ildefonso, poussé rapidement veres les récifs. L'ordre de mettre les embarcations à la mer fut aussitôt donné. Le capitaine avec sa femme et ses deux enfants ainsi que cinq matelots montèrent dans le grand canot et le reste de l'équipage se plaça dans une chaloupe dont on n'a jamais entendu parler depuis.

Dans la précipitation avec laquelle on avait mis le canot à la mer, on avait oublié le chronomètre et les cartes. La jeune femme du capitaine voulut elle-même retourner à bord et parvint à rapporter les objets en question. En revenant, elle faillit tomber à la mer. On n'avait pu emporter, en fait de provisions, qu'un baril de biscuit qui fut bientôt saturé d'eau de mer, les vagues couvrant à chaque coup la frêle embarcation. Mais pas une goutte d'eau fraiche à boire. Pendant tout ce temps là, la pauvre femme tenait l'aîné de ses petits enfants sur ses genoux, tandis qu'elle allaitait l'autre.

Le 17 août, c'est-à-dire deux jours seulement après avoir quitté le navire, nous abordions dans une petite anse de Hermit Island. Malheureusement nous n'avions guère gagné au change en débarquant sur cette terre inhabitable. Le froid y était excessif et la neige tombait sans discontinuer.

Le 24, nous quittâmes cette île. Mais le lendemain même, la mer devint furieuse et nous eûmes dès lors à endurer toutes les souffrances imaginables, étant obligés de rester constamment assis, sans oser faire le moindre mouvement dans la crainte de faire chavirer l'embarcation, privés de sommeil, mouillés jusqu'aux os, et n'ayant pour toute nourriture qu'un peu de biscuit trempé par l'eau de mer. Et tandis que la neige tombait sur nos têtes et qu'on n'entendait que le mugissement de la tempête, pas une plainte ne s'échappait des lèvres de cette pauvre mère qui faisait de son mieux pour abriter ses deux enfants

Poussée par la violence des courants, l'embarcation avait été rejetée sur l'Ile Wollaston, ou nous nous décidâmes à aborder. Cette île inhabitée ne differait guère de la première. Ayant reconnu l'impossibilité de rester davantage sur cette île et nos provisions de biscuit diminuant chaque jour, nous nous dirigeâmes de nouveau au moyen de notre canot vers Staten Iland. La mer étant devenue un peu moins houleuse, nous avions conservé l'espoir d'arriver à destination. Mais cet espoir fut de courte durée, le lendemain matin le vent s'éleva avec une violence inouïe, et les lames qui deferlaient sur l'embarcation enlevèrent d'un coup le peu de provisions qui nous restaient.

Alors, pour la première fois, la femme du capitaine dit à son mari, avec les larmes aux yeux :—"Maintenant, mon ami, je crois que nous sommes perdus!" — Le courage nous avait abandonnés; les matelots épuisés de fatigue avaient perdu leurs avirons, et nous voguions à la grâce de Dieu en attendant la mort. Cette dernière nuit fut affreuse. Enfin, le lendemain matin, nous fûmes aperçus par la *Syren*, en route pour Honolulu On arriva à notre secours et on parvint à nous hisser à bord dans un état de faiblesse et d'épuisement impossible à décrire.

Le capitaine de la *Syren* nous prodigua tous les soins nécessaires Puis arrivé à Honolulu, le *Mikado* nous pris à son bord pour nous ramener à San Francisco.

Nous étions restés 18 jours dans notre canot où malgré toutes nos souffrances, chose miraculeuse, pas un de nous n'a succombé! On peut même ajouter aujourd'hui; "La mère et les enfants se portent bien!"

TERRES DES SAUVAGES.

On avertit le public de ne faire aucune convention, soit pour l'achat soit pour le louage de Terres avec les Sauvages qui reçoivent l'argent des Traites, attendu que telles conventions ne seront pas reconnues par le Département de l'Intérieur.

Par ordre,

J. A. N. PROVENCHER,
Commissaire des affaires des Sauvages.

Winnipeg, 23 Decembre, 1875. 4f

Sociote d'Agriculture
DU
Comte de Provencher.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE de la Société d'Agriculture du Comté de Provencher aura lieu le second MARDI DE JANVIER PROCHAIN, à midi, à la résidence de Jos. Lemay, Ecr., M.P.P., à St. Norbert.

JOSEPH TURENNE.
Secrétaire.

St. Norbert 14 Décembre, 1875.

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Désembre 1874.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que tous les Miliciens qui ont servi durant la guerre de 1812, qui ne reçoivent pas de pension et qui désirent se prévaloir du bonus offert par le Conseil Privé du Canada peuvent avoir des formules d'application du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de John Irwine, tel qu' imprimé dans la dernière " Gazette de Manitoba," lisez John Irvine.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

L. H. MAXFIELD, and W. J. MAXFIELD,	}	Demandeurs
JAMES FIELD, and W. J. LAND,	}	Défendeurs

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
15 Novembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James M. Ross et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont motifiés de s'assembler à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Jeudi, le deuxième jour de Decembre 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875.

AECT DE FAILLIFE DE 1875.

Dans l'affaire de Smith & Munro, faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Créanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Samedi le quatrième jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
30 Octobre, 1875.

ACTE DÉ FAILLITE DE 1375.

Dans l'afaire de Meloy & Thatcher, Faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Créanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi le trentième jour de Novembre, 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'il le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents:

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec.-Provincial.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de James Field et W. J. Land, Faillis.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20me jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après-midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel

FORT GARRY,
15 Novembre, 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Johnstone, failli.

Le Failli m'a fait une cession de ses biens et effets et les créanciers sont priés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi, le 14ième jour de Décembre, 1875, à 2 heures p.m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugen à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
10 Novembre, 1875.

Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre, situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de 14 x 16 très bien fini.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER,
Bureau du *Métis*, St. Boniface

ABONNEZ-VOUS

AU

"JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser à N. D. GAGNIER, Propriétaire, St. Boniface

Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priés de les remettre aussitôt que possible au Département du Secrétaire Provincial, on est à préparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent

FELIX TRUDEL
Bureau du Secretaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Société TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. AMNE, Pointe de Chênes, et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court délai, à MM.

ROYAL & DUBUC.

Winnipeg, 15 Juillet, 1875

Conseil du N.-Ouest

UNE ASSEMBLEE SPECIALE, du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenue au Bureau du Lieutenant-Gouverneur, au Fort-Garry, le 23eme jour de Novembre prochain, à ONZE HEURES avant-midi.

Par ordre,

FRANK G. BECHER,
Agissant comme Secret. du Conseil

FORT GARRY
9 Novembre, 1875

... DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.